Aroéven Dijon
Bourgogne-Franche-Comté
1 avenue du lac
21000 Dijon
Tél. 03 80 67 33 43
aroeven.dijon@aroeven.fr

Autorisation Parentale

Immersion en ACM - Le mercredi 9 juillet de 8h30 à 13h30

Dans le cadre de la formation BAFA, les stagiaires seront amenés à **se rendre dans un accueil collectif de mineur de l'agglomération dijonnaise.**
Lors de cette immersion, ils observeront le déroulé d'une matinée et d'un repas de midi mais aussi ils seront amenés à animer un temps avec un groupe d'enfant (jeux, chant, activité manuelle…)
Ce temps est obligatoire dans la formation et permettra aux stagiaires de se situer par rapport à un groupe d'enfants.

Les stagiaires seront répartis sur plus d'une quinzaine de centre de loisirs, il nous sera donc compliqué d'être présent et de suivre chaque stagiaire. Les observations seront faites et nous seront retournées par l'équipe permanente de l'accueil de loisirs.

Les stagiaires choisiront le centre de loisirs et la tranche d'âge dès le premier jour afin de faciliter l'organisation pour tout le monde.

Veillée inter-BAFA au parc de la Colombière le lundi 7 juillet jusqu'à 22h maximum.

Dans le cadre d'un échange entre les deux sessions BAFA qui se déroule sur les mêmes dates, un temps de rencontre est prévu **le lundi 7 juillet lors de la veillée au parc de la Colombière.**
Ce temps est obligatoire dans la formation et permettra aux stagiaires de découvrir l'organisation d'une sortie en extérieur.
Le repas sera pris en commun.
Si certains stagiaires ont des difficultés concernant le retour

Autorisation parentale

Je soussigné_____responsable légal du stagiaire _____, l'autorise à :

☐ Se rendre dans l'accueil de loisirs défini au préalable afin d'être en immersion durant la demi-journée du 9 juillet (8h30 – 13h30).

Je l'autorise à s'y rendre seul et à retourner seul sur le lieu de la formation (Maison de la vie Associative de Chenôve, 7 rue de Longvic, 21300 Chenôve) après le repas pour la suite de la journée.

☐ Se rendre au parc de la Colombière à 9h le samedi 13 juillet, et à retourner avec le groupe au lycée Le castel.

Date : Signature :